

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2015

INTÉGRER LE PRINCIPE DE SUBSTITUTION DANS LE CADRE RÉGLEMENTAIRE
NATIONAL APPLICABLE AUX PRODUITS CHIMIQUES - (N° 3277)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD12

présenté par
M. Roumégas, rapporteur

ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« constate »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 11 :

« au I du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.